

ORIENTATION APRES LE BACCALAUREAT

Orient' Express

N°6 – Janvier 2023

FORMATIONS

PROCEDURES

AGENDA

METIERS

EMPLOI

@Newsletter de l'orientation post-bac

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

CANDIDATURES - ADMISSION 2023

20 DÉCEMBRE - 18 JANVIER

Découvrir
les formations

18 JANVIER - 9 MARS INCLUS

S'inscrire et
ajouter ses vœux

10 MARS - 6 AVRIL INCLUS

Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

1ER JUIN - 13 JUILLET

Phase d'admission
principale

ÉTAPE 1 : JE CRÉE MON DOSSIER PARCOURSUP (INSCRIPTION)

A partir du 18 janvier



Je m'inscris sur Parcoursup

N° de dossier :

Mot de passe :

Connexion

[N° de dossier ou mot de passe oublié ?](#)

[Créer mon dossier 2022](#)

Les deux éléments nécessaires pour m'inscrire :

- une **adresse mail** valide et consultée régulièrement,
- l'**INE** (identifiant national élève) présent sur le relevé de notes des épreuves anticipées du bac et sur les bulletins scolaires.

Je vérifie attentivement, corrige et complète si nécessaire toutes les informations déjà pré-remplies.



Foire aux questions

Pour tout savoir sur la procédure d'inscription sur la plateforme :

www.parcoursup.fr Accueil ▶ Questions fréquentes

▶ Les étapes Parcoursup ▶ S'inscrire sur la plateforme

✓ Un **numéro de dossier** m'est attribué.

✓ Je définis mon **mot de passe**.

Je les conserve soigneusement.

Ils me seront demandés à chaque nouvelle connexion.



Dans le champ « **Éléments liés à ma scolarité** » (onglet « **Ma scolarité** », sous-onglet « **2022/2023** »), j'ai la possibilité, si je le souhaite, de saisir les informations que je juge important de faire connaître aux établissements qui examineront mon dossier.

Il peut s'agir d'ennuis de **santé**, de **problèmes personnels ou familiaux** ou de tout **événement** qui aura affecté ma scolarité et dont je souhaite faire part afin de permettre aux établissements de mieux appréhender mon dossier et d'éventuelles absences ou baisses de notes.

18 JANVIER -->

ÉTAPE 2 : MES CANDIDATURES

--> 6 AVRIL

1. J'enregistre mes vœux en utilisant le moteur de recherche des formations avant le 9 mars.

Je constitue progressivement ma liste de vœux jusqu'au 9 mars.

Chercher une formation

- BTS – BTSA – BTSM
- CMI-Cursus Master en Ingénierie
- CPGE
- DCG
- DEUST
- Diplôme d'université ou d'établissement

- BUT
- Études de santé
- Formations aux métiers du sport
- Formations professionnelles
- Formations d'architecture, du paysage et du patrimoine
- Formations d'art, de design et du spectacle vivant
- Formations aux métiers de l'hôtellerie restauration
- Formations des écoles de commerce et de management



- Formations des écoles de commerce et de management
- Formations des écoles d'ingénieurs
- Formations diplômantes du travail social
- Formations préparatoires à l'enseignement supérieur
- Licence



- Licence sélective
- Mentions complémentaires
- Sciences Po – Institut d'études politiques

CE QUE JE DOIS SAVOIR POUR MES CANDIDATURES

- ≠
- Formations **sélectives**
--> BTS, BUT, DCG, CPGE, DNMADE, Licences sélectives, Écoles de commerce & d'ingénieurs, IFSI, EFTS, IEP, ...
 - Formations dites « **non sélectives** »
--> Licences non sélectives, PASS (Parcours d'accès spécifique santé) --> **accès dans la limite des capacités d'accueil.**

Formations hors apprentissage (statut étudiant)

- ▮ **10 vœux maximum** (qu'il s'agisse de vœux simples ou multiples) pour des formations sélectives ou non sélectives dans les lieux de mon choix.
- ▮ Ces vœux ne sont **pas classés**.
- ▮ **Vœux multiples** (BTS/BTSA, BUT, DN MADE, DCG, CPGE, IFSI, EFTS, Ecoles d'ingénieurs & de commerce, 7 IEP du « Réseau ScPo »)
 - Un vœu multiple est composé de **plusieurs sous-vœux**. Chaque sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.
Exemple : Je demande le BTS Communication dans 6 lycées --> J'ai formulé 1 vœu multiple et 6 sous-vœux.
 - Un vœu multiple peut comprendre **10 sous-vœux maximum**.
 - **20 sous-vœux maximum au total pour l'ensemble des vœux multiples**
Cas particuliers : pour les regroupements d'écoles d'ingénieurs et de commerce, regroupements d'IFSI, IEP du Réseau ScPo, le nombre de sous-vœux n'est pas limité et n'est pas décompté dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés.
 - Un vœu multiple **compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles**.

*Pour les formations conduisant à un diplôme d'Etat ou à un certificat de capacité paramédical (IFSI...), je peux formuler **au maximum 5 vœux par type de formation** (les éventuels sous-vœux sont illimités et ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisés).*

Formations en apprentissage (statut salarié)

- ▮ **10 vœux maximum** (ces vœux s'ajoutent aux 10 vœux pour des formations hors apprentissage).
- ▮ Je peux faire des vœux après le 9 mars et jusqu'au 12 septembre au plus tard.
- ▮ Je dois impérativement **trouver un employeur** pour signer un contrat d'apprentissage et pour ainsi finaliser mon admission dans la formation.

-o-o-o-o-

- 
- ✓ Je peux demander les **licences non sélectives** et le **PASS** dans l'académie de mon choix, mais il y a **sectorisation géographique**. Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats. Un pourcentage maximum de **candidats hors secteur** est alors fixé par le recteur. Le secteur est indiqué sur Parcoursup lors de la formulation des vœux. Pour les **formations sélectives**, il n'y a **pas de sectorisation géographique**.

- ✓ **Chaque formation n'a connaissance que des vœux qui la concernent.**



Pour tout savoir sur la procédure de saisie et d'enregistrement des vœux : _____

www.parcoursup.fr Accueil ► Questions fréquentes ► Les étapes Parcoursup

2

Je finalise mes candidatures avec les éléments demandés avant le 6 avril (23h59).

OBLIGATOIRE

- Je saisis mon « **projet de formation motivé** » **pour chaque vœu ou sous-vœu** (1500 caractères maximum).
- Je renseigne la rubrique « **Préférences et autres projets** » --> rubrique composée de 2 parties :
Son contenu n'est pas transmis aux formations.

Préférence : dans cette première partie à renseigner, vous devez exprimer en quelques phrases votre ou vos

préférences entre les vœux formulés ou exprimer un domaine que vous privilégiez. Ces informations seront utiles pour les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), chargées de faire des propositions à des candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission – et uniquement pour elles (les formations n'ont pas connaissance de la « préférence » des candidats).

Autres projets : dans cette seconde partie, intitulée « Autres projets », vous devez indiquer si vous avez déjà candidaté ou envisagé de candidater à des formations hors Parcoursup. Vous devez également préciser si vous avez des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme (entrée sur le marché du travail, année à l'étranger, service civique, ...)

► Je renseigne aussi la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** » --► elle est composée de 4 sous-rubriques (1500 caractères chacune) : « **Expériences d'encadrement ou d'animation** » / « **Engagement citoyen et bénévolat** » / « **Expériences professionnelles et stages** » / « **Pratiques sportives et culturelles** ».

Cette rubrique est à renseigner avant le 6 avril 2023 23h59 (heure de Paris) vous permet de compléter votredossier avec des éléments qui ne sont pas liés à votre scolarité, que vous soyez lycéen, étudiant en réorientation ou en reprise d'études.

Cette rubrique est un véritable atout supplémentaire pour votre dossier : elle permet de se démarquer, de parlerdavantage de soi et mettre en avant des qualités qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires. Elle est facultative mais nous invitons chaque candidat à la renseigner.

Elle peut être utilisée par tous types de formation mais elle revêt une importance plus particulière pour les formations pour lesquelles la qualité du bulletin n'est pas le critère premier ou qui attachent une importanceparticulière à votre motivation pour le choix de la formation.

Peuvent y être mentionnées des activités péri- ou extra-scolaires, des stages ou des emplois comme des engagements associatifs ou de service civique, l'implication dans une Cordée de la réussite, la participation àun concours, toute pratique culturelle ou sportive ... Les certifications éventuellement obtenues comme le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), la formation aux premiers secours et tout titre ou diplôme y ont toute leur place. Dans cette rubrique, vous pouvez également mentionner des cours suivis à distance (MOOC), l'apprentissage ou l'approfondissement d'une langue hors de l'école, des séjours linguistiques.

Attention, lors de votre inscription dans l'établissement, des justificatifs peuvent vous être demandés pourvérifier la validité des titres ou diplômes que vous avez indiqué posséder.

Je pense aussi à **mettre L'attestation de passation du questionnaire d'auto-évaluation "Droit" et "mentions de Sciences"** : si vous formulez des vœux pour des licences de droit ou de sciences, vous devez répondre à un questionnaire d'auto-évaluation (le lien vers le questionnaire est accessible depuis Parcoursup pour chaque formation concernée) et joindre dans votre dossier Parcoursup l'attestation qui vous sera fournie au plus tard le 6 avril 2023 23h59, (heure de Paris). Le résultat de l'auto-évaluation ne concerne que vous, il ne sera pas connu des formations pour lesquelles vous formulerez un vœu .

Par ailleurs, Les formations peuvent demander des pièces complémentaires qu'elles jugent nécessaires pour l'examen de votre dossier. Celles-ci sont systématiquement listées sur la fiche de formation concernée et vous devez avoir renseigné ces éléments dans votre dossier Parcoursup au plus tard le 6 avril 2023 23h59, (heure de Paris).

3. Je confirme chaque vœu avant le 6 Avril (23H59) une fois les dossiers complets.
Cette confirmation est indispensable. Seuls les vœux confirmés seront pris en compte par les établissements.
Quand la plateforme vous indique que le dossier est complet pour un vœu vous le confirmez, sinon il disparaîtra !

LE LYCEE SE CHARGE DE FAIRE REMONTER VOS BULLETINS DE PREMIERE ET TERMINALE ET LES FICHES AVENIR RENSEIGNEES PAR LE LYCEE

- Ce sont des documents essentiels du dossier de chaque élève transmis aux formations demandées via Parcoursup.
- Il y a une « Fiche Avenir » **spécifique à chaque vœu.**

Chaque « fiche Avenir » comprend :

- pour chaque discipline, la **moyenne** des deux premiers trimestres, le **classement** de l'élève dans la classe, l'effectif de la classe et l'**appréciation** du professeur ;
- une **appréciation complémentaire sur le profil de l'élève**, renseignée par les professeurs principaux (méthode de travail, autonomie, engagement citoyen et esprit d'initiative) ;
- pour chaque vœu, l'**avis du chef d'établissement** sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée.

Consultation des « Fiches Avenir »

- je vérifie qu'il n'y a pas d'erreurs dans les **notes** saisies et je consulte les éléments de **classement**.
- **A partir du 1^{er} juin**, je peux consulter les **appréciations** des professeurs et l'**avis** du chef d'établissement.

1er JUIN --> ÉTAPE 3 : ADMISSION / INSCRIPTION --> 12 SEPTEMBRE

- **Du 1^{er} Juin au 13 juillet : Phase principale d'admission : Je vais m'inscrire dans la formation que j'ai acceptée.**
- **Du 15 juin au 12 septembre : Phase complémentaire.**

4. Le 1^{er} juin, je prends connaissance des réponses des formations pour chaque vœu & sous-vœu.

 A partir du **1^{er} juin** et jusqu'au **13 juillet**, je reçois les propositions d'admission **en continu et au fur et à mesure**. Je dois donc **surveiller régulièrement mes messages**.

Chaque fois qu'un candidat confirmera ou renoncera à une proposition reçue, il libèrera des places qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. **Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.**

Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- ✓ dans ma **messagerie personnelle** (via l'adresse mail demandée au moment de l'inscription sur Parcoursup) ;
- ✓ par **SMS** (c'est pourquoi un numéro de mobile est demandé au moment de l'inscription sur Parcoursup) ;
- ✓ sur mon portable via l'**application Parcoursup**, si je l'ai téléchargée ;
- ✓ dans la **messagerie intégrée à mon dossier sur Parcoursup**.



5. Je réponds à toutes les propositions dans les délais indiqués sur la plateforme Parcoursup.

▮ Je reçois une **réponse pour chacun de mes vœux et sous-vœux**.

- ✓ Les **réponses possibles** des formations à partir du 1^{er} juin :

Formations sélectives BTS, BUT, CPGE, IFSI, EFTS, écoles...	Formations « non sélectives » Licence / PASS
<input type="checkbox"/> « Oui »	<input type="checkbox"/> « Oui »
<input type="checkbox"/> « Oui, en attente d'une place »	<input type="checkbox"/> « Oui, en attente d'une place »
<input type="checkbox"/> « Non »	<input type="checkbox"/> « Oui-si »
	<input type="checkbox"/> « Oui-si, en attente d'une place »

- « **Oui-si** » --> J'ai une proposition d'admission et la formation me propose de suivre un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, soutien, tutorat ...) permettant de renforcer ma capacité à réussir dans la formation. Je serai accepté dans cette formation uniquement si j'accepte de suivre ce parcours de formation personnalisé.

- « **Oui** » : j'ai une proposition d'admission, je suis accepté !
- « **Oui et oui si en attente d'une place** » --> Je suis sur liste d'attente.

Pour les **Vœux en attente** -> Informations à votre disposition :

- votre position dans la liste d'attente ;
 - le nombre total de candidats dans la liste d'attente ;
 - le nombre de places dans la formation ;
 - votre position dans la liste d'appel de la formation
- : cette liste d'appel correspond à l'ordre dans lequel les candidats peuvent recevoir une proposition d'admission ;
- la position dans la liste d'appel du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission en 2019 (information disponible pour certaines formations uniquement) ;

la position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission cette année (cet indicateur évolue tout au long de la phase d'admission)

- « **Non** » --> Je suis refusé définitivement dans cette formation.

✓ Mes réponses possibles :

▮ Je peux formuler **2 réponses** à chacune des propositions qui m'est faite :

- « **Oui, j'accepte** » la proposition d'admission.
- « **Non, je renonce** » à la proposition d'admission qui m'est faite.

- **Si j'ai une proposition d'admission (Oui ou Oui-si), je dois obligatoirement y répondre dans les délais indiqués sur la plateforme.**

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chaque proposition d'admission dans mon dossier Parcoursup.

Si je ne réponds pas dans les délais, **mes vœux en attente et propositions d'admission sont considérés comme abandonnés** (sauf celle déjà acceptée, le cas échéant).



Les **délais pour répondre** sont indiquées sur

- **Si je reçois plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si), je ne peux en accepter qu'une seule.**

⇒ Lorsque j'accepte une proposition, je renonce aux autres propositions.

- Je peux accepter une proposition tout **en maintenant mes candidatures sur des formations sur lesquelles je suis « en attente »** --> **Je dois l'indiquer sur la plateforme.**

▷ Et si je n'ai que des vœux en attente ?

- **Des places vont se libérer au fur et à mesure que d'autres candidats vont renoncer à leurs vœux.**

Une alerte me sera envoyée dès que j'aurai une proposition.

▮ Mes vœux en attente sont **maintenus automatiquement**, je n'ai rien à faire. Ma position en liste d'attente est indiquée en face de chaque vœu. Elle évolue au fur et à mesure des places qui se libèrent.

Différents indicateurs sont disponibles pour me permettre de mieux comprendre et d'évaluer ma position en liste d'attente.

- Je participe à la **phase complémentaire du 15 juin au 12 septembre 2023**.
--> La phase complémentaire me permet de **formuler de nouveaux vœux** dans des formations qui ont **des places disponibles**. (10 nouveaux vœux maximum)

✓ **FACULTATIF** --> Le **RÉPONDEUR AUTOMATIQUE**



A partir du 1^{er} juin, je peux activer le **répondeur automatique** si j'ai un ou plusieurs **vœux en attente**.

Cette option me permet, lorsque je suis sûr de mes choix, d'organiser tous mes vœux "en attente" (hors vœux en apprentissage) par **ordre de préférence** pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à ma place aux propositions d'admission reçues.

▷ **Et si je n'ai que des réponses négatives ? (cas où je n'ai demandé que des formations sélectives)**

▮ Je participe à la **phase complémentaire du 15 juin au 12 septembre 2022**.

▮ **A partir du 1er juillet**, je sollicite l'**accompagnement de la CAES**.

Si je formule au moins un vœu en phase complémentaire, je peux demander (via mon dossier Parcoursup) l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de mon académie pour m'aider à trouver une formation qui me convienne.

6. Je m'inscris dans l'établissement dont j'ai accepté définitivement la proposition.



INSCRIPTION

Après avoir accepté définitivement une proposition d'admission, je dois effectuer mon **inscription administrative** dans l'établissement dans le respect des délais réglementaires.

Les modalités d'inscription pour chaque formation seront indiquées sur Parcoursup

Des questions ?

- ▷ [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) : la FAQ
- ▷  @ParcoursupInfo  @Parcoursup_info
- ▷  @Parcoursupinfo
- ▷ N° vert : **0 800 400 070**
- ▷ La messagerie de votre dossier Parcoursup

Pour la session 2023, le moteur de recherche et les fiches de formation font peau neuve pour vous apporter une information plus claire, plus riche et plus transparente.

Une information plus claire :

Le moteur de recherche des formations a été repensé pour être plus simple d'utilisation et plus intuitif.

Les fiches de présentation de chaque formation sont à présent structurées autour de 6 rubriques pour en faciliter la lecture. Vous y retrouverez les informations importantes à consulter pour faire vos choix, notamment le contenu de la formation, le statut de la formation (public/privé), la nature de la formation (formation sélective/non sélective ou en apprentissage), les frais de scolarité ou encore les dates des journées portes ouvertes.

Une information plus riche :

Des nouvelles données issues de la session 2022 sont mises à votre disposition pour chaque formation. Par exemple, la répartition par type de baccalauréat des candidats qui ont été classés en 2022 par la formation et qui étaient en position de recevoir une proposition d'admission ou le rythme d'envoi des propositions d'admission. Et pour la majorité des BTS et les mentions complémentaires, vous retrouvez des informations sur l'insertion professionnelle après la formation.

Une information plus transparente :

Pour répondre à vos attentes en matière de transparence, une nouvelle rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures » présentent les critères définis par les formations de manière plus détaillée et plus lisible.

Deux niveaux de lecture vous sont proposés :

- La grille synthétique d'analyse des candidatures qui vous permet d'avoir une vue d'ensemble des critères définis par la formation, avec leur degré d'importance, exprimé en pourcentage
- La liste détaillée des critères avec leur importance, ainsi que les éléments pris en compte par la formation dans votre dossier

Et vous pouvez également consulter dans cette rubrique des conseils formulés par les formations sur les parcours recommandés au lycée mais aussi sur la manière d'élaborer votre candidature.

IMPORTANT : Ces informations ne sont pas opposables au CIO de Talence-Mérignac. Elles sont susceptibles de modifications.